

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 avril 2023

Objet

**Participation de la
ville à la Mission
Locale des Hauts de
Garonne**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT – Jean-claude GALAN – Andrée COLLIN – Martine CHEVAUCHERIE – Hélène BARBOT – Jean-Michel MEYRE – Régis DESCLAUX DE LESCAR – Hervé DROILLARD – Nadine GRENOUILLEAU – Nathalie BIJOUX – Nicole BONNAL (délibérations 6 à 22) -

Christophe BAGILET – Vincent BUNEL – Olivier SAILHAN – Josette DURLIN – Ahmed ASFOR – Kamel MEHERZI – Justine ADENIS – Cédric JUIF – Monique FRENEL – Patrick DANDY – Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU – Séverine CASTAGNET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Monsieur le Maire – Pascal CAVALIERE à Alexandre BOURIGAULT

Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN – Fatima SABI à Nathalie BIJOUX –

Céline PROUHET à Andrée COLLIN – Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE –

Nicolas CALT à Jonathan SINSOU

Absents excusés : Nicole BONNAL (délibérations 1 à 5) - Alexandre LEDOUX

M. Ahmed ASFOR a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mission Locale des Hauts de Garonne reçoit tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou sans emploi. Elle les aide à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

Sur la base d'une démarche de volontariat avec les jeunes, la Mission Locale propose un suivi personnalisé pour favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie sociale.

A ce titre, la Mission Locale des Hauts de Garonne fait partie du service public de l'emploi. Elle s'appuie sur les dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

La Mission Locale des Hauts de Garonne intervient sur le territoire de la rive droite de la métropole de Bordeaux. Elle couvre à ce titre 46 communes dont celle de Floirac.

Considérant que les prestations d'accueil, d'information, d'orientation des jeunes de 16 à 25 ans s'adressent à tous les habitants de cet âge qui résident sur la commune de Floirac et que ces prestations sont gratuites,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de reconduire la participation de la ville à la Mission Locale pour l'année 2023 à hauteur de 1.30 euros par habitants soit 23 569 euros pour 18 130 habitants.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6281 (concours divers, cotisations) du budget de la commune.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32 unanime
Contre :
Abstention :

: **POUR EXTRAIT CONFORME :**
A la Mairie de FLOIRAC, le 4 avril 2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

